

édito

« L'eau est partout.

Elle fait partie de notre paysage, de notre histoire, de notre quotidien et de notre avenir. Le bassin versant de la Scarpe aval compte en effet près de 350 km de cours d'eau principaux et environ 1 500 km de petits cours d'eau et fossés. Dans cette vallée désignée site Ramsar depuis 2020, la quasi-absence de relief a façonné une vaste plaine humide, autrefois largement marécageuse. Des noms de lieux comme « Sec-Marais » ou « la Tourberie » en conservent la mémoire. Aujourd'hui, ce territoire présente un visage contrasté, rural par certains aspects, mais aussi fortement urbanisé (467 habitants/km²). Cette situation impose des équilibres parfois délicats entre usages, aménagement du territoire, développement économique et préservation du patrimoine naturel. L'urbanisation, les activités économiques et l'imperméabilisation croissante des sols exercent des pressions importantes, ponctuelles comme diffuses, qui altèrent durablement la qualité des cours d'eau et les zones humides associées. À cela s'ajoute l'artificialisation des cours d'eau (cours d'eau rectifiés et endigués) qui limite leur capacité naturelle d'autoépuration, favorisant l'eutrophisation, l'envasement et l'appauvrissement des écosystèmes. Aussi, l'état des cours d'eau concerne chacun d'entre nous : élus, techniciens, gestionnaires, usagers. Restaurer leur bon état, c'est d'abord protéger notre santé, garantir une eau potable de qualité exempte de pollutions, offrir un cadre de vie apaisant face aux tensions du quotidien, réduire les coûts d'entretien pour les collectivités et préserver une biodiversité essentielle : des bénéfices concrets, évalués à plusieurs millions d'euros.

Dans cette lettre, nous dressons un état des lieux de la qualité des eaux superficielles et des pressions qui s'exercent sur nos cours d'eau. Nous y présentons également le contrat de masse d'eau, une démarche concertée et engagée pour améliorer durablement la qualité des eaux du bassin versant de la Scarpe aval.»



Jean-Luc Detavernier,
Président de la commission
Urbanisme et assainissement



la lettre d'information
du SAGE scarpe aval

N°21

Septembre 2026

COMMENT AMÉLIORER LA QUALITÉ DE NOS COURS D'EAU ?



Parc
naturel
régional
Scarpe-Escout

Animateur du:



VISER LA BONNE QUALITÉ ÉCOLOGIQUE DES EAUX SUPERFICIELLES

(biodiversité, économie, santé, changement climatique).

C'est quoi l'état écologique d'un cours d'eau ?

L'état écologique d'un cours d'eau correspond à sa capacité à fonctionner naturellement.

Son évaluation prend en compte la qualité de l'eau, la diversité des habitats et la présence d'espèces aquatiques, grâce à différents indicateurs biologiques, physico-chimiques et hydromorphologiques. Un bon état signifie que le cours d'eau est peu impacté par les activités humaines.

À l'inverse, un état dégradé révèle des pressions qui perturbent son équilibre.



Façonné par plusieurs siècles d'aménagements hydrauliques, le bassin versant de la Scarpe aval est un territoire où l'eau occupe une place centrale. À la fois rural et urbanisé, il accueille de nombreux usages et porte encore l'héritage de son passé industriel et minier, avec des pollutions persistantes dans certains sols et sédiments. Ces caractéristiques influencent encore aujourd'hui le fonctionnement des milieux aquatiques et expliquent en partie les défis auxquels le territoire est confronté en matière de qualité de l'eau.

Évaluée par l'Agence de l'eau Artois-Picardie, la qualité des eaux superficielles du bassin versant de la Scarpe aval s'est améliorée depuis 2007, passant de mauvaise à médiocre entre 2010 et 2020, puis classée moyenne depuis 2023. Dans nos cours d'eau, fossés et zones humides, des concentrations élevées en nutriments et en substances toxiques sont mesurées, peu favorables à la vie aquatique.

Les principaux facteurs qui dégradent la qualité de l'eau sont des concentrations élevées en ammonium, nitrites, nitrates, orthophosphates ainsi qu'un métal : l'arsenic. L'origine de ce dernier n'est pas encore clairement identifiée et fera prochainement l'objet d'investigations complémentaires.

D'ores et déjà, la Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE Scarpe aval a décidé, fin d'année 2025, de mettre en place un Contrat masse d'eau (CME). Ce dispositif proposé par l'Agence de l'eau vise à accélérer l'amélioration de la qualité des eaux, en mobilisant les acteurs du territoire pour atteindre un bon potentiel écologique de la Scarpe canalisée aval. Il s'appuiera, avec l'implication des collectivités, sur un diagnostic partagé, un programme de travaux (assainissement, restauration des milieux, réduction des pollutions) ainsi qu'un suivi des actions. D'une durée de trois ans renouvelable, il est accompagné d'un soutien financier renforcé et constitue un levier pour coordonner efficacement les actions. En mars, les acteurs du bassin versant se sont réunis au sein de la commission thématique « Urbanisme et assainissement » pour échanger autour d'un diagnostic des pressions. 77% des participants estiment qu'il faut agir, en priorité, sur les rejets liés aux réseaux d'assainissement, premières causes de dégradation de la qualité des eaux superficielles en Scarpe aval.

Les différentes pressions liées à l'assainissement ►



Les stations d'épuration, dont les performances sont variables, génèrent des rejets d'eaux usées brutes ou partiellement traitées ainsi que des rejets d'eaux traitées contenant encore des concentrations résiduelles en polluants.



Les déversements d'eaux usées par les trop-pleins des réseaux lors de fortes pluies.

QUELS FACTEURS ALTÈRENT LA QUALITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES ?



Les rejets liés à l'assainissement

Les eaux usées d'origine domestique, industrielle ou artisanale sont collectées et traitées par des réseaux d'assainissement collectif, ou directement traitées par des dispositifs autonomes, avant rejet en milieu naturel. En raison de fuites, de mauvais raccordements, d'habitations desservies mais non raccordées, certaines eaux usées sont déversées au milieu naturel, sans être traitées. À ces dysfonctionnements s'ajoutent les rejets d'eaux usées par temps de pluie, liés à la saturation des réseaux d'assainissement, notamment lorsqu'ils collectent à la fois les eaux usées et une partie des eaux pluviales (réseaux unitaires).

PRESSION
FORTE

Le drainage des zones humides

L'urbanisation et les pratiques agricoles ont historiquement nécessité le drainage de la plaine humide de la Scarpe, pour rendre les terres exploitables, provoquant l'abaissement généralisé de la nappe et l'accélération des écoulements vers l'aval. Nécessaire en période de hautes eaux, le drainage s'avère préjudiciable en période estivale car il provoque un assèchement des zones humides et des cours d'eau. Les perspectives locales du changement climatique et les risques d'intensification de périodes de sécheresse et d'inondation impliquent de mieux concilier les différents usages par une gestion concertée et saisonnière du drainage de la nappe.

PRESSION
FORTE



L'artificialisation des cours d'eau

La rectification, le recalibrage ou l'endiguement des cours d'eau réalisés au cours de l'histoire ont profondément modifié l'hydromorphologie du bassin versant. Ces altérations tendent à uniformiser les profondeurs et à favoriser des écoulements lents, propices à l'accumulation de sédiments et à l'envasement. Cette artificialisation réduit la connexion avec les zones humides et appauvrit la biodiversité aquatique. En période de fortes pluies, elle accélère également le transfert des eaux vers l'aval, augmentant le risque d'inondation.

PRESSION
FORTE



Les pollutions diffuses

Les pollutions diffuses sont issues de sources multiples (urbanisation, usages domestiques, agriculture, industries), s'accumulent dans les nappes et rejoignent les cours d'eau par ruissellement.

On distingue deux catégories :

- Les apports de nutriments qui peuvent être organiques (via l'épandage) ou de synthèse (nitrates, phosphates) dont les surplus favorisent l'eutrophisation.
- Les substances toxiques (métaux lourds, pesticides, fongicides, herbicides) qui impactent directement les organismes aquatiques, même à faibles doses.

Ces pollutions sont difficiles à maîtriser et contribuent fortement à dégrader la qualité des milieux aquatiques.

PRESSION
MOYENNE



Les pertes d'eaux usées des réseaux d'assainissement, à cause de fuites ou de dysfonctionnements des réseaux.

Les rejets liés à la défaillance des installations en assainissement non collectif (ANC) et aux habitations dont le raccordement au réseau est prévu, mais non effectif.

L'HABITABILITÉ DES COURS D'EAU



L'évaluation de l'habitabilité d'un cours d'eau permet de savoir s'il offre de bonnes conditions de vie pour les espèces aquatiques. Elle s'inspire d'une méthode appelée « River Habitat Survey », adaptée au territoire. Cette analyse est réalisée par tronçon d'environ 500 mètres, en observant concrètement le cours d'eau sur le terrain. Plusieurs éléments sont pris en compte, comme la vitesse du courant, la nature du fond, la végétation aquatique, la présence d'arbres en haut de berge ou encore le degré d'artificialisation du cours d'eau. Tous ces critères sont combinés pour estimer la qualité globale de l'habitat. Cette évaluation a été réalisée entre 2020 et 2025 sur environ 350 km de cours d'eau par les structures en charge de leur gestion (SMAPI et Douaisis Agglo).

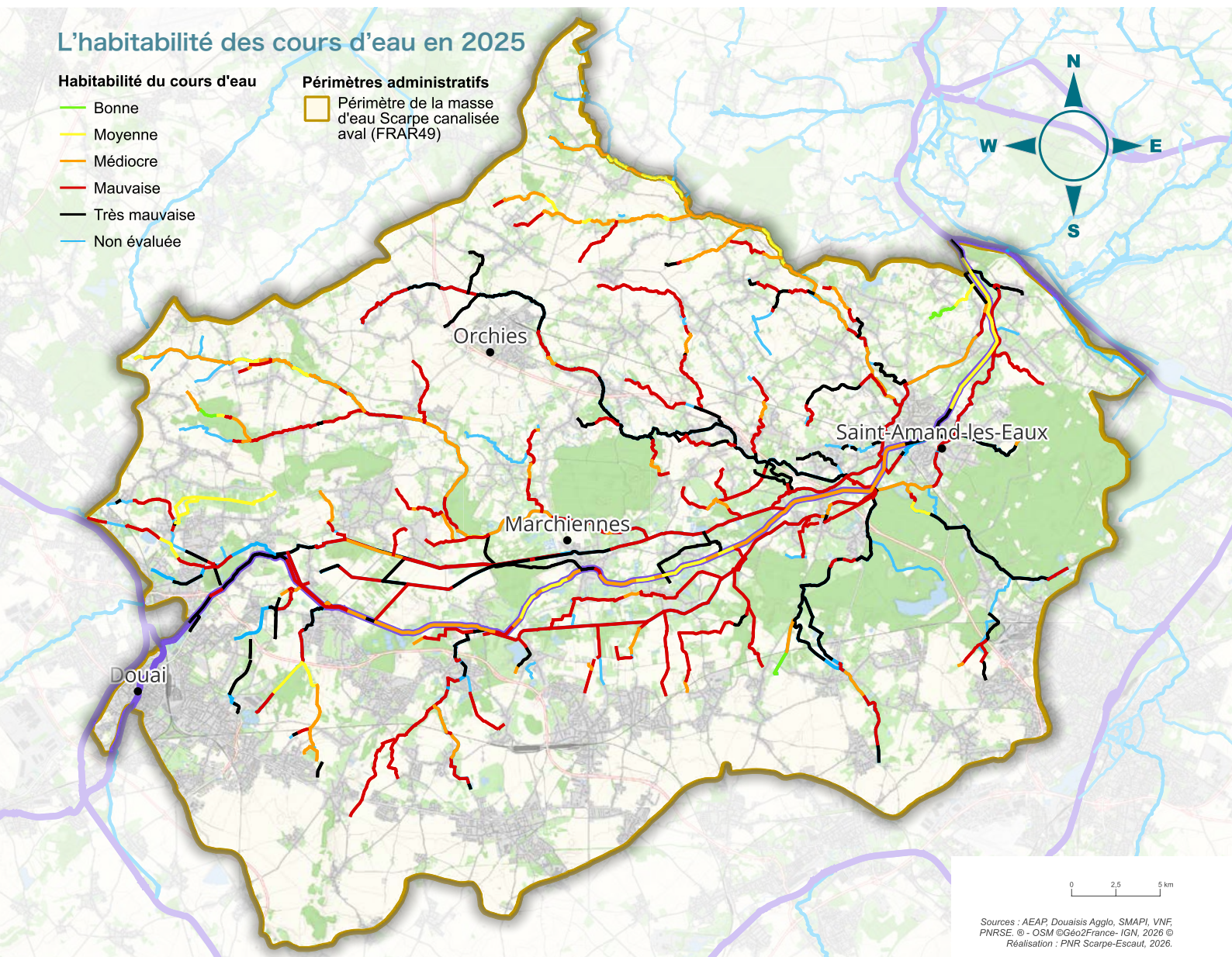
L'habitabilité des cours d'eau en 2025

Habitabilité du cours d'eau

- Bonne
- Moyenne
- Médiocre
- Mauvaise
- Très mauvaise
- Non évaluée

Périmètres administratifs

- Périmètre de la masse d'eau Scarpe canalisée aval (FRAR49)



Les rejets des sites industriels ou artisanaux non raccordés (ou partiellement) aux réseaux d'assainissement collectif.



Une gestion coordonnée et concertée des niveaux d'eau

Le groupe de travail sur la gestion coordonnée des ouvrages hydrauliques réunissant Voies navigables de France (VNF), intercommunalités, Syndicat des milieux aquatiques et de prévention des inondations (SMAPI), Fédération départementale de pêche et Chambre d'agriculture du Nord-Pas de Calais met en place une gestion concertée des niveaux des cours d'eau adaptative aux situations de crue et de sécheresse. L'objectif ? Faire face aux conditions hydrologiques changeantes avec le réchauffement climatique en optimisant la coordination et la concertation entre les différents acteurs pour préserver les niveaux d'étiage et assurer la prévention des inondations.

Animé par le Parc naturel régional, le groupe s'est réuni à 3 reprises entre décembre et mars pour appréhender l'alternance d'épisodes pluvieux et secs, hydrauliquement complexes à gérer.



Un plan de lutte contre une espèce invasive



Fin 2025, une campagne d'arrachage a été réalisée dans la Scarpe par Voies navigables de France (VNF) entre l'écluse de Thun-Saint-Amand et Saint-Amand-les-Eaux sur une surface de 3 500 m² (coût de 23 000 euros TTC) pour limiter la propagation de l'Hydrocotyle fausse renoncule, une espèce exotique envahissante. Un barrage flottant a également été installé entre la Scarpe et la Rivièrette. Élaboré collectivement par la Communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut, la Ville de Saint-Amand-les-Eaux, VNF, le Syndicat des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (SMAPI) et le Parc naturel régional Scarpe-Escaut, le plan de lutte se poursuivra notamment avec l'arrachage, chaque année, de la plante, jusqu'à épuisement des rhizomes.

HMUC, c'est parti !

L'étude Hydrologie, Milieux, Usages et Climat (HMUC) visant à déterminer des volumes prélevables sur le bassin versant a démarré en novembre 2025. Le bureau d'études ANTEA collecte actuellement les données sur les prélèvements, les débits, les niveaux des nappes, etc. Afin de bien comprendre le fonctionnement hydraulique particulièrement complexe du territoire. Cette étude se terminera début 2028.





Pollution du Décours

En mai 2025, la fuite d'une canalisation d'assainissement a endommagé un pont départemental, à Millonfosse, et provoqué une pollution du Décours (des effluents s'étaient déversés durant près de 20 jours dans le cours d'eau). Cet incident impacte fortement les habitants et entreprises de la commune contraints de faire un détour de 8 km. Une expertise judiciaire est en cours. Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut s'est associé à la procédure afin de faire reconnaître le préjudice environnemental.



Une retraite bien méritée

Très investi sur le territoire, **Michel Dupont**, ex-maire d'Ennevelin, a siégé au sein de la Commission locale de l'eau (CLE) du SAGE Scarpe aval au titre du Syndicat mixte du SCoT de Lille Métropole puis en tant que vice-président en charge de la commission « Amélioration des connaissances et partage de la ressource ». L'ancien cadre dirigeant de Noréade a été un atout précieux dans la concertation pour le lancement de l'étude Hydrologie-Milieus-Usages-Climat. Nous le remercions chaleureusement pour son engagement et lui souhaitons une excellente continuation !



Oui à la préservation des milieux humides

92% des habitants estiment que les milieux humides doivent être préservés. C'est ce qui ressort d'une enquête réalisée conjointement par la Chaire Tourisme et Valorisation du patrimoine de l'Université Polytechnique Hauts-de-France et la Communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut auprès d'un échantillon de 503 personnes. 89% estiment que les milieux humides sont utiles ou très utiles à la biodiversité et 70% que ces milieux sont menacés par le réchauffement climatique.



Un nouveau chargé de projet CARE

Originaire de la région, **Thomas Cazin** est spécialisé dans la gouvernance des territoires et a déjà travaillé dans un syndicat mixte portant un SAGE. Il rejoint l'équipe du PNR Scarpe-Escaut, structure porteuse du SAGE Scarpe aval, et animera le Contrat d'actions pour la ressource en eau (CARE), un outil conçu pour répondre aux enjeux liés à la qualité de la ressource en eau potable.

Contact :
t.cazin@pnr-scarpe-escaut.fr
tél. : 03.27.19.19.70

Aboscon *	Marchiennes
Aix	Masny *
Anhiers	Maulde *
Aniche *	Millonfosse *
Auberchicourt *	Moncheaux
Aubry-du-Hainaut *	Monchecourt *
Auchy-lez-Orchies	Mons-en-Pévèle
Bachy	Montigny-en-Ostrevent *
Bellaing *	Mortagne-du-Nord *
Bersée	Mouchin
Beuvry-la-Forêt	Nivelle *
Bousignies *	Normain
Bouvignies	Oisy *
Brillon	Orchies
Bruille-lez-Marchiennes *	Pecquencourt *
Bruille-Saint-Amand *	Petite-Forêt *
Château-l'Abbaye *	Râches
Coutiches	Raimbeaucourt
Dechy *	Raismes *
Douai *	Rieulay *
Ecaillon *	Roost-Warendin
Emerchicourt *	Rosult
Erchin *	Roucourt *
Erre *	Rumegies
Faumont	Saint-Amand-les-Eaux *
Fenain *	Saméon
Flines-lez-Râches	Sars-et-Rosières
Guesnain *	Sin-le-Noble *
Hasnon *	Somain *
Haveluy *	Thun-Saint-Amand *
Hélesmes *	Tilloy-lez-Marchiennes
Hérin *	Villers-au-Tertre *
Hornaing *	Vred *
Lallaing *	Waller *
Landas	Wandignies-Hamage *
Lecelles	Warlaing *
Lewarde *	Waziers *
Loffre *	

* Communes intégrées au périmètre du CARE



Avec la participation, pour ce numéro, de



Secrétariat technique du SAGE, Maison du Parc - 59230 Saint-Amand-les-Eaux - Tél. : 03 27 19 19 70 E-mail : sage@pnr-scarpe-escaut.fr - www. sage-scarpeaval.fr - Directeur de publication : Jean-Paul Fontaine. Crédit photos : Adobestock, P.Cheuva, D.Delecourt, PNRSE. - Conception graphique : Coralie Queval - Impression : Qualit Imprim - Septembre 2026 - 1 000 exemplaires. ISSN 2729-496X (imprimé) - ISSN 2739-2139 (en ligne).